

**SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche**

1, rue Roland Moreno

**26300 ALIXAN****DELIBERATION du COMITE SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 15 septembre 2020 à 18H00 le Comité syndical s'est réuni à Mercuriol-Veaunes sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GAUCHER, GENTIAL, GIRARD, GOUYET-POMMARET, GUILLON, JUNG, LAMBERT, PLACE, ROSSI, et Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, BRUNET, CHAUMONT, DUBAY, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, MIZZI, MONTIEL, MORIN, ROBIN, ROMAIN, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VASSY ;

Pouvoirs : de Mr DELOCHE à Mr BELLIER, de Mr VALLON à Mr BRARD, de Mr DARD à Mr BRUNET, de Mr DUCLAUX à Mr GAUTHIER, de Mr SOULIGNAC à Mme GENTIAL, de Mr AVOUAC à Mme ROSSI ;

Date de convocation : 04 septembre 2020- Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 33 - Nombre de pouvoirs : 6

**Objet : Election d'un membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT  
Rovaltain Drôme Ardèche**

Vu les dispositions relatives à l'élection des vice-présidents et des membres du bureau telles que précisées aux articles L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu que les vice-présidents et les membres du bureau sont élus parmi les membres du comité syndical au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue,

Entendu que le président a invité les membres du Comité Syndical à procéder successivement à l'élection des sept membres du bureau du syndicat mixte du SCoT,

Vu la candidature de M. Jean-Louis VASSY, aucune autre candidature n'étant déclarée,

Vu la tenue de l'élection au scrutin secret,

**LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir voté**

- Nombre de votants : 33
- Pouvoirs : 6
- Nombre de votes blancs : 1
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20 voix
- Pour : 38 voix

**CONSTATE**

**Que M. Jean-Louis VASSY est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés, membre du Bureau du Syndicat Mixte du SCoT ROVALTAIN DROME-ARDECHE.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,*

Le Président, Lionel BRARD